

**Grant Thornton LLP**  
**Chartered Accountants**  
**Management Consultants**  
Canadian Member of  
Grant Thornton International

**Grant Thornton** 

**Étude des demandes  
relatives à l'inclusion scolaire  
au Nouveau-Brunswick  
Le 30 novembre 2005**

P.O. Box 1054  
Fourth Floor, Barker House  
570 Queen Street  
Fredericton, NB E3B 5C2  
T (506) 458-8200  
F (506) 453-7029  
E [fredericton@grantthornton.ca](mailto:fredericton@grantthornton.ca)  
W [www.GrantThornton.ca](http://www.GrantThornton.ca)

Canadian Member of Grant Thornton International

## Recherches préliminaires

La tâche d'évaluer les recherches préliminaires et d'effectuer une brève analyse nous a été confiée.

Les recherches préliminaires portaient sur l'ouvrage intitulé *Funding Special Education* de Thomas B. Parrish. Cet ouvrage est basé sur le système américain car très peu de travaux ont été faits sur cette question au Canada. Vu les différences entre le Canada et les États-Unis, les études décrites dans le livre ne sont pas, pour la plupart, pertinentes pour le Canada. Toutefois, l'ouvrage peut fournir des renseignements généraux sur différents types de modèles de financement disponibles. Voici notre analyse.

Le modèle de financement utilisé actuellement au Nouveau-Brunswick est basé sur le nombre d'élèves. D'après notre analyse du financement, les secteurs anglophone et francophone sont relativement semblables à quelques exceptions près. Les deux secteurs utilisent un budget-objet qui détermine la formule de financement des divers éléments des opérations scolaires. La principale différence a trait aux élèves ayant des besoins particuliers. Dans le secteur anglophone, un montant de 445 \$ par élève est prévu au budget et ces fonds sont destinés aux programmes des élèves ayant des besoins particuliers. Les fonds sont nécessaires pour couvrir les dépenses relatives au personnel et à l'équipement spécialisé. Le secteur francophone ne possède pas un budget global pour les besoins spéciaux. Les coûts sont répartis entre les aides-enseignants, l'adaptation scolaire, etc.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada qui utilise une approche uniquement basée sur le nombre d'élèves. Il ne semble pas avoir un autre mode de financement des besoins des élèves ayant les incapacités les plus graves. Cette approche présente des avantages comme la simplicité administrative et le fait que les élèves ne sont pas étiquetés, l'étiquetage pouvant mener à l'isolement. Elle a toutefois un aspect négatif car elle ne tient pas compte des besoins particuliers des individus ou des régions. Dans certaines régions, le budget peut être excédentaire ou insuffisant. Les régions qui n'ont pas suffisamment de fonds pourraient être obligées d'accorder plus d'attention et plus de ressources aux incapacités à incidence élevée, ce qui aurait probablement un impact sur la qualité du service offert aux élèves ayant des incapacités à faible incidence.

Le financement basé sur le nombre d'élèves suppose que le nombre d'élèves et les ressources requises pour les aider sont les mêmes dans tous les districts scolaires locaux, ce qui est peu probable. Les études effectuées dans ce domaine semblent démontrer qu'il existe un potentiel de variation considérable. Les coûts liés à l'aide aux élèves ayant des besoins particuliers peuvent varier considérablement selon l'incapacité. Les incapacités moins graves comme les difficultés d'apprentissage ou les troubles de la parole comportent des coûts moins élevés mais elles touchent un grand nombre d'élèves ayant des incapacités. Les coûts et les ressources pour fournir les soins à ces élèves pourraient être relativement uniformes pour chaque élève. Inversement, les coûts associés aux incapacités plus graves pourraient être beaucoup plus élevés et pourraient fluctuer grandement selon les cas. Au Nouveau-Brunswick, cette situation semble avoir entraîné un excédent ou une insuffisance de fonds dans certains districts ce qui crée divers niveaux de services d'un district à l'autre. Elle est probablement attribuable aux

pressions accrues exercées par les parents et les groupes de défense en vue d'accroître les niveaux de services offerts.

Notre étude a révélé qu'il existe d'autres modèles de financement comme les fonds par catégorie. Le principal avantage du financement par catégorie est que des fonds peuvent être attribués pour répondre aux besoins particuliers des élèves ou des districts. Cette méthode présente quelques lacunes. Elle exige par exemple un dépistage plus précis et des tâches administratives plus complexes. Elle peut aussi limiter l'administration locale et l'attribution des ressources, et même donner lieu à une surévaluation des besoins dans les demandes de financement, ce qui augmente les coûts du programme.

Des critères ont été établis afin d'évaluer les modèles de financement de l'adaptation scolaire, mais aucun modèle unique ne peut répondre à tous les critères ou à tous les besoins. Les critères doivent comporter les éléments suivants : compréhension, équitabilité, pertinence, prévisibilité, souplesse, identification, exigences raisonnables en matière de rapports, responsabilité financière, détermination selon les coûts, contrôle des coûts, placement neutre, obligation de rendre compte des résultats, lien au financement de l'éducation en général et acceptabilité politique. La capacité de répondre à certains de ces critères peut limiter la capacité de satisfaire à d'autres critères.

D'après l'analyse ci-dessus, il est évident que les modèles de financement offrent des avantages et des inconvénients. Certaines provinces s'orientent vers une approche hybride, qui leur permet d'envisager le financement selon le nombre d'inscriptions et les besoins. Les besoins peuvent être ceux de l'élève, de l'école ou du district et comprendre les besoins individuels, les programmes pour les élèves à risque, la prévention et l'intervention précoce. Des suggestions ont été fournies pour corriger la situation ou régler les préoccupations concernant le modèle actuel au Nouveau-Brunswick, notamment créer un fonds d'urgence et permettre aux districts qui ont épuisé leur budget de demander d'autres fonds ou de créer un fonds distinct pour couvrir les articles dont le coût est très élevé, surtout ceux qui ne donneraient pas lieu à un sur-dépistage ou à un diagnostic accru. L'approche relative au fonds d'urgence peut soulever des préoccupations à moins que des lignes directrices précises concernant l'accès à ces fonds soient élaborées.

La progression vers un système de financement de style hybride offre des avantages. Il y aura des enjeux et des préoccupations mais il devrait en résulter un système plus juste et plus transparent.

## Enquête dirigée

La tâche qui nous a été confiée consistait aussi à répartir les cadres et les mécanismes de financement, à établir des comparaisons et à formuler des recommandations. Nous avons examiné les systèmes des provinces quelque peu semblables au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan et Manitoba.

### Terre-Neuve et Labrador

La province de Terre-Neuve et Labrador utilise une approche hybride qui est une combinaison des méthodes de financement par catégorie et selon le nombre d'élèves. Tous les élèves sont comptés en vue de l'allocation pour le titulaire de classe et par la suite l'allocation pour l'enseignant en éducation spéciale sans catégorie. Les élèves ayant des besoins graves sont de nouveau comptés pour les services particuliers d'éducation spéciale par catégorie. Pour obtenir un financement par catégorie, il faut soumettre une demande au ministère de l'Éducation pour l'approbation.

L'allocation des enseignants en adaptation scolaire sans catégorie est établie sur une base de sept enseignants par 1 000 élèves. Les enseignants en adaptation scolaire sans catégorie aident tous les enfants dont les besoins ont été diagnostiqués. Les difficultés dépistées peuvent comprendre : déficience cognitive, handicap physique, difficulté d'apprentissage, surdité ou déficience auditive, cécité ou déficience visuelle, troubles neurologiques, problèmes de santé, perturbation affective, troubles du comportement, trouble de la parole, aptitude exceptionnelle et retard du développement.

L'allocation pour les enseignants par catégorie est basée sur le nombre d'élèves qui répondent aux critères par école : 0,5 enseignant pour un ou deux élèves, 0,75 enseignant pour trois élèves, un enseignant pour quatre à six élèves, chaque multiple additionnel de 6 recevant une autre unité. Les unités sont déterminées en avril de l'année scolaire précédente, des demandes pouvant être présentées et approuvées tout au long de l'année. Les enseignants par catégorie aident l'élève qui a des besoins particuliers graves. Ces difficultés peuvent comprendre : déficience cognitive grave ou retard général modéré, handicap physique grave, perturbation affective ou trouble du comportement grave, difficulté d'apprentissage grave, problème de santé grave ou troubles neurologiques graves.

Les enfants ayant des besoins particuliers reçoivent l'aide des membres du personnel suivants :

- Selon une analyse du volume de travail, des enseignants itinérants sont affectés au district pour les élèves malentendants, sourds, aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les conseillers en orientation sont affectés aux districts scolaires selon un ratio d'un conseiller par 500 élèves.
- Les psychologues scolaires sont affectés selon un ratio d'un psychologue par 5 000 élèves.
- Les orthophonistes sont affectés aux districts pour les élèves ayant des troubles de communication selon un ratio d'un orthophoniste par 3 500 élèves.

- Les préposés aux élèves sont affectés aux districts scolaires afin d'aider les enseignants responsables d'élèves ayant des besoins graves, selon le processus d'approbation pour le financement par catégorie.

Des fonds sont aussi accordés sur demande et sur approbation pour d'autres services particuliers comme les manuels sous d'autres formats et d'autres formes de technologie spécialisée. Le budget annuel pour ces articles est d'environ 100 000 \$. Un service de transport adapté est fourni sur demande et sur approbation. Le coût annuel du service est évalué à environ 2,6 millions de dollars.

Il n'y a aucune taxe additionnelle ni aucun prélèvement local.

## Nouvelle-Écosse

Grant Thornton a tenté sans succès de communiquer à plusieurs reprises avec le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, mais n'a pu obtenir de l'information financière qui aurait pu être incluse dans la présente étude.

## Saskatchewan

La Saskatchewan utilise une approche hybride. Un volet du financement de l'adaptation scolaire est basé sur les inscriptions comme le facteur de diversité et le service partagé, et d'autres sources de financement comme le programme pour personnes ayant des handicaps désignés, les aides techniques et de soins, sont déterminées en fonction des données soumises par la division scolaire sur les élèves ayant des incapacités à faible incidence et le soutien pour les appuyer.

La reconnaissance du facteur de diversité a pour but de tenir compte des élèves ayant des difficultés d'apprentissage et des besoins en matière de comportement, et des élèves vivant dans des situations vulnérables. Ces fonds servent aux fins suivantes : soutien en salle de classe, évaluation, programmes d'aide à l'apprentissage et de ressources, services d'orthophonie, soutien consultatif, programmes d'aptitudes sociales, counseling, collaboration interorganisme, planification et évaluations. Ils sont calculés comme suit : 304 \$ par élève d'après le nombre total d'inscriptions. On estime que de 15 à 20 % des élèves ont besoin d'autres formes de soutien. Le financement total pour la diversité représenterait donc seulement de 15 à 20 % du nombre d'élèves inscrits.

Le programme pour les personnes ayant des handicaps désignés offre un financement individuel aux élèves qui reçoivent un soutien et des programmes d'éducation intensifs. Ces élèves ont une déficience visuelle ou intellectuelle, des troubles orthopédiques, une maladie chronique, plusieurs handicaps ou une déficience auditive, ou sont atteints de surdit . Le financement serait basé sur le niveau; 6 300 \$ par élève qualifié au niveau 1 et 12 610 \$ par élève qualifié au niveau 2.

Les élèves ayant des handicaps désignés qui reçoivent un enseignement à domicile peuvent avoir besoin de services de soutien à l'adaptation scolaire que leurs parents ne peuvent pas

nécessairement fournir sans l'aide de la division scolaire. Des fonds d'appoint en adaptation scolaire sont alors accordés. La reconnaissance du financement sera basée sur les coûts supplémentaires qui sont équivalents ou supérieurs à 6 300 \$ pour le niveau 1 ou 12 610 \$ pour le niveau 2.

Des fonds supplémentaires sont aussi accordés pour appuyer le programme d'études des enfants qui sont à la charge du ministère des Ressources communautaires et de l'Emploi. Ils sont destinés aux enfants qui ont de graves besoins sociaux ou affectifs, ou troubles de comportement. Ils ont pour but d'aider les élèves qui ne sont pas admissibles au programme des personnes ayant des handicaps désignés.

Afin de permettre aux élèves ayant des incapacités à faible incidence d'accéder au programme d'études, une aide est disponible aux divisions scolaires pour l'achat des aides techniques requises.

Des fonds sont aussi disponibles dans le cadre des programmes d'éducation communautaire suivants :

Programme de la prématernelle – Ce programme d'intervention précoce est destiné aux enfants d'âge préscolaire et à leurs familles qui vivent dans des situations vulnérables. La somme de 48 346 \$ sert à payer un enseignant et un aide-enseignant à temps partiel, et les coûts du programme pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants de trois et quatre ans. Au cours de la première année, le montant de 14 540 \$ est disponible pour aider à payer les coûts de démarrage.

Programme des écoles communautaires – Les fonds servent à offrir divers types de soutien et de pratiques plus efficaces pour répondre aux besoins complexes des élèves vulnérables. Le montant alloué dépend du type d'école et du nombre d'inscriptions. Le financement est réparti comme suit :

- Écoles communautaires élémentaires – Le montant de base attribué à chaque école comptant 200 élèves ou moins est de 100 200 \$ répartis comme suit : 40 000 \$ pour le coordonnateur, 40 000 \$ pour deux aides-enseignants, 10 000 \$ pour l'alimentation, 6 000 \$ pour le conseil scolaire et 4 200 \$ pour frais discrétionnaires. Un montant additionnel de 200 \$ par élève pour les aides-enseignants et de 40 \$ par élève pour l'alimentation sera attribué pour tous les élèves au-delà de 200 inscriptions.
- Écoles communautaires secondaires – Le montant de base attribué à chaque école comptant 400 élèves ou moins est de 120 000 \$ répartis comme suit : 40 000 \$ pour le coordonnateur, et 80 000 \$ pour le personnel et le programme d'études. Un montant additionnel de 80 \$ par élève pour le personnel et les programmes sera attribué pour tous les élèves au-delà de 400 inscriptions.
- Écoles communautaires de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année – Le montant de base attribué à chaque école comptant 400 élèves ou moins est de 122 000 \$ répartis comme suit : 40 000 \$ pour le coordonnateur, et 82 000 \$ pour le personnel et le programme d'études. Un montant additionnel de 240 \$ par élève sera attribué pour les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année au-delà de 200 inscriptions, et un montant de 80 \$ par élève sera attribué pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année au-delà de 200 inscriptions.

Afin d'offrir les programmes et les services ci-dessus, les conseils d'éducation reçoivent des fonds provenant des recettes locales (impôt foncier) et des subventions provinciales.

## Manitoba

Le Manitoba utilise une approche par catégorie. Les enfants ayant des besoins particuliers sont classés selon le niveau 1, 2 ou 3, et les fonds sont attribués selon la catégorie assignée. Les fonds sont attribués aux élèves ayant des besoins particuliers de niveau 1, selon le moindre de 268 \$ par enfant admissible ou des dépenses admissibles comme il est indiqué sous le poste relatif aux besoins particuliers dans l'annexe sur le calcul des dépenses admissibles des états financiers. Pour le niveau 2, les fonds représentent 8 780 \$ pour chaque élève particulier. Au niveau 3, le montant augmente à 19 530 \$ pour chaque élève identifié.

Les élèves classés au niveau 1 sont ceux qui ont besoin d'un soutien intensif pendant une grande partie de leur journée scolaire pour les conditions suivantes : déficience intellectuelle moyenne, handicap physique grave, déficiences multiples moyennes, difficultés d'apprentissage très graves, perturbation affective grave, perte auditive grave, déficience visuelle grave. Le soutien au niveau 2 est destiné aux élèves qui ont des déficiences multiples graves, un comportement psychotique grave, qui sont sourds ou malentendants, qui ont une déficience visuelle grave ou un problème de comportement très grave, qui sont très perturbés du point de vue affectif ou qui ont reçu un diagnostic d'un trouble du spectre autistique moyen. Le soutien au niveau 3 est destiné aux élèves ayant des déficiences multiples profondes, étant atteints d'une surdité profonde, aveugles, ayant un trouble du comportement profond, étant profondément perturbés du point de vue affectif ou ayant reçu un diagnostic d'un trouble du spectre autistique profond.

Les fonds attribués pour le coordonnateur ou le clinicien permettent aux divisions scolaires d'embaucher des orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues, physiothérapeutes et travailleurs sociaux. Le soutien est fourni selon le moindre du soutien maximal ou des dépenses admissibles pour les salaires, allocations et avantages, droits de services professionnels, déplacements et réunions pour les cliniciens qualifiés et un coordonnateur de l'éducation spéciale qualifié. Le soutien est calculé comme suit :  $(A+B) \times C$ , si :

A= 70 \$ - 95 \$ selon l'emplacement de la division scolaire

B= taux de faible population (cinq élèves par km carré - C/D) x 6 \$, si :

C= nombre d'inscriptions admissibles

D= superficie de la division scolaire en kilomètres carrés

Des conseillers offrent des services pour la plupart des besoins particuliers notamment pour ce qui suit :

- Élèves à risque – Le soutien est le montant le plus élevé de 40 000 \$ ou de la somme de 20 \$ multipliée par le nombre d'inscriptions admissibles en plus des inscriptions admissibles multipliées par un taux par élève correspondant à l'indicateur socio-économique.

- Intervention précoce en matière de comportement – Des fonds servent à aider les élèves ayant des difficultés d'apprentissage en raison de problèmes de comportement. Ils représentent 22 \$ par élève admissible de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année.
- Intervention précoce en littératie – Des fonds servent à aider les divisions à mettre en place des programmes d'intervention précoce en littératie. Pour que ce service soit admissible, il faut un plan.
- Intervention précoce en notions de calcul – Les fonds servent à aider les divisions à mettre sur pied des programmes qui augmentent la compétence mathématique des élèves de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année à raison de 15 \$ par élève admissible. Pour que ce service soit admissible, il faut un plan.
- Counseling et orientation – Les fonds sont attribués selon le moindre de 40 \$ par élève admissible de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année, plus 82 \$ par élève admissible en 5<sup>e</sup> année jusqu'à senior 4 ou des dépenses admissibles indiquées sous le poste counseling et orientation dans les états financiers.

Des fonds sont aussi attribués pour le transport comme suit :

- Personnes ayant des handicaps physiques et classe spéciale – 460 \$ par élève qui ne peut pas marcher en toute sécurité à l'école, qui est classé au niveau 2 ou 3, qui éprouve des difficultés d'apprentissage ou qui a un handicap physique.
- Véhicule adapté – 2 675 \$ par élève en fauteuil roulant qui est transporté par un autobus adapté.
- Inscription spéciale – Montant attribué selon le nombre d'inscriptions admissibles multiplié par 5 \$.

Une taxe spéciale est perçue afin de financer le besoin particulier. Elle représente la différence entre les dépenses et les recettes. Un montant couvrant au moins 40 % du besoin particulier doit être recueilli au moyen de la taxe spéciale. Celle-ci est prélevée sur les biens-fonds évalués dans chaque division scolaire.

Comparaison des quatre provinces :

	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<b>Terre-Neuve et Labrador</b>	<p>Les fonds par catégorie permettent aux écoles de répondre aux besoins individuels des enfants. Les enseignants sont affectés selon le nombre d'élèves. Le modèle de financement prévoit un grand nombre d'aides-enseignants. Les orthophonistes, enseignants itinérants, conseillers en orientation et psychologues scolaires sont embauchés par les conseils scolaires.</p> <p>D'autres modes de financement sont prévus pour le transport adapté.</p> <p>D'autres modes de financement sont prévus pour d'autres services particuliers comme la technologie spécialisée.</p>	<p>Pour le financement par catégorie, les élèves doivent être étiquetés, ce qui les isole.</p> <p>Le processus de demande ne garantit pas le service sous le régime du financement par catégorie, souvent il y a une période d'attente.</p> <p>Le nombre accru de demandes d'aides-enseignants a un impact sur la qualité de l'éducation offerte par le personnel professionnel.</p> <p>Il est difficile pour les régions rurales et isolées d'embaucher et de maintenir des spécialistes qualifiés.</p> <p>Le processus d'aiguillage vers les services de santé (santé mentale, ergothérapie, physiothérapie) dans les régions rurales et isolées peut être long.</p>
<b>Nouvelle-Écosse</b>	<p>- Grant Thornton a tenté sans succès de communiquer avec le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse à plusieurs reprises pour obtenir de l'information sur le financement.</p>	<p>- Grant Thornton a tenté sans succès de communiquer avec le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse à plusieurs reprises pour obtenir de l'information sur le financement.</p>
	<p>Différents blocs de financement sont disponibles pour la prestation de différents types de services. Le gouvernement provincial rembourse les conseils pour la technologie d'assistance.</p> <p>Les ergothérapeutes et orthophonistes travaillent dans le milieu scolaire.</p>	<p>Les blocs de financement exigent que les élèves soient étiquetés, ce qui les isolent.</p> <p>Le processus de demande ne garantit pas la prestation du service.</p> <p>Il existe des classes séparées qui reçoivent des fonds considérables.</p> <p>Les fonds pour les orthophonistes</p>

		et ergothérapeutes proviennent du secteur de l'éducation.
<b>Manitoba</b>	<p>Les fonds par catégorie permettent aux écoles de répondre aux besoins individuels des enfants.</p> <p>Le financement permet de répondre aux besoins qui fluctuent.</p> <p>Des conseillers spécialisés sont disponibles.</p> <p>Les fonds de la catégorie des cliniciens servent à l'embauche par le conseil d'ergothérapeutes, de physiothérapeutes, de travailleurs sociaux, d'orthophonistes et de psychologues selon les besoins de la division.</p> <p>Les fonds de la catégorie des cliniciens permettent d'embaucher des spécialistes selon les besoins dans chaque division. S'il est déterminé qu'un spécialiste d'une discipline n'est plus requis, on peut accroître le nombre de spécialistes d'une autre discipline.</p> <p>Le nombre d'aides-enseignants embauchés par chaque division est basé sur le besoin des écoles individuelles et à la discrétion de la direction de l'école. Le nombre total des unités d'ETP devant être attribué.</p>	<p>Pour le financement par catégorie, les élèves doivent être étiquetés, ce qui les isole.</p> <p>Il n'y a aucun ratio pour l'adaptation scolaire (enseignant par rapport à la charge de travail). Les petites communautés ne peuvent pas embaucher des cliniciens sauf pour des services à contrat.</p> <p>Puisque la décision concernant les cliniciens est prise localement, il se peut qu'une école ait accès au service et d'autres pas.</p> <p>La direction de l'école est responsable de l'allocation des unités d'ETP.</p>

Nous avons examiné le modèle recommandé ou une combinaison des modèles qui conviendrait au Nouveau-Brunswick.

Le modèle de financement actuel au Nouveau-Brunswick est basé sur le nombre d'élèves. Le gouvernement ne peut donc pas tenir compte du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers dans un district donné. Puisque le pourcentage des enfants ayant des besoins particuliers n'est pas le même dans les districts, ceux-ci reçoivent trop ou pas suffisamment de fonds. L'approche relative au recensement empêche aussi les districts scolaires d'établir une distinction entre la gravité des incapacités, un point important car les coûts varient grandement. La progression vers un modèle hybride serait plus appropriée. Le gouvernement pourrait

vérifier les besoins des élèves individuels et prévoir une allocation des ressources plus équitable entre les districts.

Le modèle de financement devrait être modifié afin que le gouvernement provincial puisse reconnaître le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers dans chaque district et la gravité de leurs incapacités, et voir à ce que les districts reçoivent des fonds suffisants. On serait peut-être porté à classer les élèves, donc il faut établir des classifications pertinentes.

Dans son rapport de recherche intitulé *Modèle de prestation intégrée des services*, Cathy Thorburn fournit plusieurs recommandations sur le modèle de prestation des services. Le rapport précise qu'afin d'offrir une gamme de services aux élèves ayant des besoins particuliers, il faut avoir la collaboration de divers intervenants et organismes partenaires. Il est recommandé que, pour offrir des services adéquats, le conseil scolaire embauche les professionnels suivants :

- 1 – enseignant-ressources par 30 élèves identifiés comme ayant des besoins particuliers,
- 1 – orthophoniste par 300 élèves,
- 1 – ergothérapeute par 300 élèves,
- 1 – psychologue scolaire par 2 000 élèves,
- 1 – travailleur social par district.

Le financement de certains postes ci-dessus pourrait être partagé avec différents organismes comme une partie du coût pour l'orthophoniste payée par Santé et Éducation, une partie du coût pour l'ergothérapeute payée par Santé et Éducation, et une partie du coût pour le travailleur social payée par Santé, Services communautaires et Éducation.

La pénurie de professionnels qualifiés peut nuire aux efforts en vue d'embaucher le nombre requis de professionnels. Cette question est un enjeu courant dans les régions rurales. Le rapport de Cathy Thorburn recommande que le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et les agents pédagogiques du district collaborent avec les universités et participent activement aux salons de l'emploi pour accroître le recrutement.

### Plan de travail fourni par Wayne MacKay

Cette enquête fait partie d'une plus vaste étude sur l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick. Le plan de travail vise à fournir de l'information et un point de vue à examiner par l'enquêteur. Pour son travail, l'enquêteur doit se guider sur les valeurs et critères considérés importants pour ce processus d'enquête indépendant.

#### **Recherches préliminaires**

- Le comptable étudiera certains documents pour des recherches préliminaires, notamment :
  - Thomas Parrish, et coll., eds. *Funding Special Education* (Thousand Oaks, CA: Corwin Press, Inc., 1999).
  - Documents fournis à l'annexe B.
- Le comptable effectuera toutes autres recherches préliminaires qu'il considérera nécessaires.

Résultat attendu :

1. Fournir une brève analyse des résultats des recherches préliminaires. Cela inclura une évaluation de la pertinence de ces résultats par rapport à la situation au Nouveau-Brunswick. L'analyse portera directement sur les avantages et les inconvénients d'un cadre de financement fondé sur le recensement par opposition à un cadre de financement fondé sur des catégories. Le comptable fournira son avis sur les solutions possibles pour un modèle hybride.

#### **Enquête dirigée**

- Enquêter sur les mécanismes et les cadres de financement dans quatre provinces canadiennes concernant la « prestation intégrée des services »<sup>1</sup>.
- Enquêter sur les mécanismes et les cadres de financement dans quatre provinces canadiennes concernant la prestation des services d'éducation en général et des services aux élèves en particulier, dans les cas où il n'y a pas de chevauchement avec la « prestation intégrée des services ».
- L'enquête tiendra compte du contexte local et soulignera les points qu'il est impossible de comparer directement avec le Nouveau-Brunswick.
- L'enquête sera effectuée de manière à assurer un suivi aux travaux de Cathy Thorburn. Les quatre provinces canadiennes à étudier seront Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et le Manitoba. Le comptable rencontrera Cathy Thorburn pour une consultation et, au besoin, une séance de breffage.
- L'enquête vise aussi à recueillir de l'information sur le montant d'argent attribué en vertu des divers mécanismes et cadres de financement dans chacune des quatre provinces étudiées.

Résultats attendus :

1. Fournir une ventilation assez détaillée des mécanismes et des cadres de financement dans chacune des quatre provinces étudiées.
  - L'analyse doit fournir de l'information sur la façon d'attribuer des fonds pour les divers secteurs de la prestation des services comme il est décrit ci-dessus. Cela inclut les sommes d'argent attribuées pour les divers secteurs de la prestation des services.
  - Il faudra préciser si la méthode utilisée repose sur le recensement, sur les catégories ou sur un modèle hybride.

---

<sup>1</sup> Comme on l'a définie dans le contexte de l'étude actuelle. Voir la partie sur le mandat dans le rapport de Cathy Thorburn.

- Il importe d'inclure des renseignements sur tout prélèvement additionnel ou taxe locale pour chacune des provinces.
2. Présenter un tableau de comparaison pour les quatre provinces de manière à résumer les avantages et inconvénients des composantes pour leurs mécanismes et cadres de financement.
  3. Formuler des recommandations sur un modèle ou une combinaison de divers modèles qui conviendrait pour le Nouveau-Brunswick.